



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
**TRIATHLON**

2 RUE DE LA JUSTICE , 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX  
contact@fftri.com / Tél : 01 49 46 13 50 / www.fftri.com

# MODALITÉS DE SÉLECTIONS INTERNATIONALES

Saison Sportive 2026

**ÉQUIPE DE FRANCE ELITE**

**TRIATHLON COURTE DISTANCE**

version du 15 janvier 2026

Envie de différence ? Vibrez triathlon !

CODE APE 93122 - N°SIRET 337 535 868 00034

MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## **PREAMBULE**

L'objectif majeur de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) est d'obtenir des médailles lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles en 2028.

Pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en Equipe de France visent l'obtention de médailles lors des épreuves de référence (Championnats d'Europe et Championnats du Monde, en individuel et en relais mixte) et doivent contribuer à l'accession des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

## **INDICE DE PERFORMANCE**

Les différences de niveau sportif observé sur les coupes d'Europe et du Monde ne permettent pas de comparer les résultats de ces épreuves.

Un indice de performance (I.P.) est attribué à chacune de ces épreuves en fonction du niveau des meilleur(e)s sportifs (ves) qui y participent.

L'I.P. d'une épreuve est égal à la moyenne du classement « World Triathlon Ranking » des sportifs (ves) portant les 8 premiers dossards (à la date du lundi précédent l'épreuve) :

$$I.P. = \frac{\text{rang dossard 1} + \text{rang dossard 2} + \dots + \text{rang dossard 8}}{8}$$

8

La FFTRI communique sur son site internet les I.P. des épreuves de Coupes d'Europe et de Coupes du Monde retenues dans les modalités de sélection et les critères de résultats afférents.

La FFTRI se réserve le droit de recalculer l'I.P. jusqu'au jour de l'épreuve dans le cas où la liste de départ définitive serait différente de la liste de départ le lundi précédent l'épreuve (dossards 1 à 8).

## **MODALITES GENERALES**

1. Le Directeur Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection. Le comité de sélection est composé du Directeur Technique National, de la Directrice de la Performance, du vice-président en charge du Haut Niveau et du médecin référent du collectif.

2. Les sportifs sélectionnés doivent être licenciés auprès de la FFTRI pour la saison 2026.

3. Peuvent être sélectionnés en Equipe de France les sportifs de nationalité française ou ayant demandé la nationalité française et remplissant les conditions demandées par les lois de l'Etat français en matière de naturalisation. Pour les épreuves organisées sous l'égide de World Triathlon, les sportifs sélectionnés doivent aussi remplir les conditions d'éligibilité fixées à l'article 55 de la Constitution World Triathlon.

4. Parmi le quota de dossards attribué à la France, une place peut d'abord être attribuée au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Une deuxième place peut aussi être attribuée au choix du sélectionneur sur la base des résultats internationaux 2025, ainsi que pour toutes places supplémentaires qu'attribueraient les instances internationales World Triathlon (W.T.) et Europe Triathlon (E.T.).

5. Si le nombre de sportifs ayant satisfait au(x) critère(s) d'accès à la sélection est inférieur ou égal au quota de dossards restant à disposition de la FFTRI après application du point 4, les sportifs ayant satisfait à un critère d'accès à la sélection deviennent sélectionnés au sein de l'Équipe de France pour la compétition correspondante.

6. Si le nombre de sportifs ayant satisfait au(x) critère(s) d'accès à la sélection est supérieur au quota de dossards restant à disposition de la FFTRI après application du point 4, le sélectionneur choisit les sélectionnés parmi ceux ayant satisfait aux(x) critère(s) d'accès à la sélection, dans l'intérêt de l'Équipe de France après consultation du comité de sélection.

7. Si, après application des points 4 à 6 il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discréction, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'Équipe de France. Il sera tenu compte des critères d'éligibilité, des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable.

8. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser tout ou partie du quota attribué à la France.

9. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

10. Dans le respect des objectifs de compétitivité de la FFTRI dans le contexte international, la sélection reste subordonnée :

a. à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau, de la Convention de Sportif des Collectifs Nationaux ou de la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France (pour le sportif non inscrit sur les listes ministérielles) dûment signée dans le délai imparti ;

b. au respect des principes directeurs de la ou les compétitions pour laquelle ou lesquelles le sportif est sélectionné.

Seule une raison médicale appréciée par le médecin fédéral désigné permettra au directeur technique national de déroger éventuellement aux obligations ci-dessus.

11. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, des remplaçants, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment :

a. en raison d'une blessure ;

b. d'une pathologie ;

c. d'une absence totale ou partielle du suivi médical défini, d'un manque de communication sur son état de santé ;

d. d'une absence totale ou partielle de la surveillance médicale réglementaire prévue pour un sportif inscrit sur liste ministérielle (SHN, SCN, Espoirs) ou inscrit dans une structure d'entraînement du Projet de Performance Fédéral, d'une absence totale ou partielle du suivi médical exigé par World Triathlon pour participer à une épreuve internationale (Pre Participation Examination) ;

e. d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ;

f. du non-respect du Projet de Performance Individuel (PPI) validé par le DTN et mentionné dans la Convention de Sportif de Haut Niveau, la Convention de Sportif des Collectifs Nationaux ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France.

En outre, suivant la nature du manquement constaté, le sportif s'expose à des mesures à son encontre comme le prévoit la Convention de Sportif de Haut Niveau, la Convention de Sportif des Collectifs Nationaux ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France.

12. Le suivi médical exigé par World Triathlon (PPE) consiste en un examen clinique chez un médecin du sport, un électrocardiogramme de repos et un questionnaire médical. Le sportif devra effectuer tout examen complémentaire au PPE demandé par tout médecin fédéral.

13. En cas de réalisation des critères d'éligibilité ou d'accès à la sélection pour différentes catégories d'âge concernant une même compétition, le sélectionneur détermine la compétition que le sportif dispute.

14. Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par E.T. ou W.T. aux règles en vigueur pour l'ensemble des épreuves de leur calendrier.

15. En cas de modification par E.T. ou W.T. des distances de compétition ou du format de compétition d'une épreuve après la publication des modalités de sélection, la FFTRI se réserve le droit d'abroger les critères d'accès à la sélection et d'éligibilité liés à cette épreuve.

16. Les dispositions prévues aux articles 5 et 7 des modalités générales sont caduques si les résultats de l'épreuve durant laquelle un sportif a réalisé un critère d'accès ou un critère d'éligibilité ont été significativement impactés par :

- a. un incident de course de grande ampleur (exemple un accident),
- b. des conditions environnementales ou des circonstances exceptionnelles ayant notamment entraîné un format de course modifié,
- c. un incident anormal, généralement complètement hors du contrôle des sportifs (exemple un chien/véhicule errant sur le parcours).

17. La FFTRI se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'Équipe de France. En aucune manière, la FFTRI ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par les amendements et les modifications apportées.

## **FINALE DE LA SÉRIE CHAMPIONNAT DU MONDE - DISTANCE STANDARD**

Lieu : Pontevedra (ESPAGNE)

Date de l'épreuve : le 27 septembre 2026

### **Femmes et Hommes**

**Quota maximal World Triathlon : 5 Femmes / 5 Hommes**

#### **Critères d'accès à la sélection :**

- Avoir terminé dans les 6 premiers(ères) de la Finale W.T.C.S. 2025 de Wollongong.
- Avoir terminé dans les 8 premiers(ères) d'une étape de la Série W.T.C.S. 2026 sur distance Standard dont l'Indice de Performance est strictement inférieur à 12.
- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) d'une étape de la Série W.T.C.S. 2026 sur distance Sprint ou Super Sprint dont l'Indice de Performance est strictement inférieur à 12.
- *A discréption du sélectionneur après consultation du comité de sélection et dans l'intérêt de l'Equipe de France conformément aux modalités générales de sélection.*

**Date de publication de la sélection : 05 aout 2026**

## CHAMPIONNAT DU MONDE ELITE DE RELAIS MIXTE

Lieu : HAMBOURG (Allemagne) Date  
de l'épreuve : 12 juillet 2026

Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte (sous réserve de modification par W.T.)

**Quota maximal World Triathlon** : Jusqu'à 1 équipe composée de 3 femmes et 3 hommes (2 titulaires par genre et 1 remplaçant par genre) peut être inscrite auprès de World Triathlon.

La sélection sur l'épreuve de relais mixte est faite selon un choix discrétionnaire. Un suppléant par genre est également désigné par le sélectionneur.

La sélection sera confirmée après les épreuves individuelles. Les remplaçants se tiennent à disposition de l'équipe de France jusqu'à 2 heures du départ.

Date de publication de la sélection : la veille de l'épreuve

## CHAMPIONNAT D'EUROPE – DISTANCE STANDARD

Lieu : TARRAGONE (Espagne)

Date de l'épreuve : 13-14 juin 2026

### Femmes et Hommes

Quota maximal Europe Triathlon : 5 Femmes / 5 Hommes

#### Critères d'accès à la sélection :

- Être Champion(ne) d'Europe Elite Courte Distance 2025.
- Avoir terminé dans les 12 premiers(ères) d'une étape de la Série W.T.C.S. 2026 dont l'IP est inférieur à 12 sur distance Standard.
- Avoir terminé dans les 8 premiers(ères) d'une étape de la Série W.T.C.S. 2026 dont l'IP est inférieur à 12 sur distance Sprint.
- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) d'une épreuve en 2026 dont l'IP est inférieur à 40 sur distance Sprint ou Standard pour les sportifs âgés de 25 ans ou moins au 31/12/2026.
- *A discrédition du sélectionneur après consultation du comité de sélection et dans l'intérêt de l'Equipe de France conformément aux modalités générales de sélection.*

#### Critères d'éligibilité :

- Avoir terminé dans les 16 premiers (ères) d'une épreuve en 2026 dont l'IP est inférieur à 12 sur distance Sprint ou Standard pour les sportifs âgés de 25 ans ou moins au 31/12/2026.
- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) d'une épreuve en 2026 dont l'IP est inférieur à 40 sur distance Sprint ou Standard.
- Avoir terminé dans les 8 premiers(ères) d'une épreuve en 2026 dont l'IP est inférieur à 40 sur distance Sprint ou Standard pour les sportifs âgés de 25 ans ou moins au 31/12/2026.
- Avoir terminé dans les 5 premiers (ères) d'une épreuve en 2026 dont l'IP est inférieur à 60 sur distance Sprint ou Standard pour les sportifs âgés de 25 ans ou moins au 31/12/2026.

Date de publication de la sélection : 12 mai 2026

## **CHAMPIONNAT D'EUROPE - SPRINT**

Lieu : ELBLAG (POLOGNE)

Date de l'épreuve : 31 juillet 2026

Format de l'épreuve: 750m-20km -5km Elite et U23

### **Femmes et Hommes**

**Quota maximal Europe Triathlon : 4 Femmes / 4 Hommes**

**Quota attribué à la France : en attente de confirmation par Europe triathlon**

La sélection sur ce championnat est faite à discréction du sélectionneur après consultation du comité de sélection et dans l'intérêt de l'Equipe de France.

**Date de publication de la sélection : 30 juin 2026**

## CHAMPIONNAT D'EUROPE - RELAIS MIXTE

Lieu : ELBLAG (POLOGNE)

Date de l'épreuve : 1er août 2026

**Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte (sous réserve de modification par E.T.)**

**Quota maximal Europe Triathlon :** Jusqu'à 1 équipe composée de 3 femmes et 3 hommes (2 titulaires par genre et 1 remplaçant par genre) peut être inscrite auprès de Europe Triathlon.

La sélection sur l'épreuve de relais mixte est faite selon un choix discrétionnaire.

Le sélectionneur annoncera la composition du relais (titulaires et remplaçants) après l'épreuve individuelle.

Un suppléant par genre est également désigné par le sélectionneur.

Les remplaçants se tiennent à disposition de l'Equipe de France jusqu'à 2 heures du départ.

**Date de publication de la sélection : la veille de l'épreuve**